



# FLOREAL

Forêt Privée de LORraine Et Alsace

Mai 2000 - N° 40

Site internet "www.crp.f.fr"

5<sup>ème</sup> bulletin spécial ouragan

**En mai 2000, les aides promises pour les mobilisateurs sont en place.  
Leur effet n'est pas celui attendu, notamment sur le prix du bois.  
Les avancées sur le terrain sont financées le plus souvent autrement**

FLOREAL continue à éditer des bulletins spéciaux pour vous informer des suites de l'ouragan dans la région. Ce cinquième numéro a tardé à vous parvenir car nous espérions toujours vous apporter du positif et nous attendions pour cela de constater les effets concrets des aides aux mobilisateurs. Nous parlons bien d'aides aux mobilisateurs, car il n'y a toujours pas d'aide directe aux producteurs sinistrés. Malgré cette carence, la mobilisation des forestiers reste totale et le déblaiement se poursuit, il est financé par les efforts des producteurs qui ont accepté des baisses dramatiques et historiques de leurs revenus. Soulignons l'intérêt de l'arrivée des nouveaux Techniciens Tempête.

**Malgré les difficultés, les forestiers s'activent, les nouveaux techniciens sont là**

Le recrutement des techniciens additionnels pour les coopératives et le C.R.P.F., financés par le Plan National de la forêt française se termine car, dès le mois de mars, le Conseil d'Administration avait donné des objectifs précis. Cette mesure est la plus efficace pour se rapprocher des propriétaires et les aider grâce à des interventions collectives. En Lorraine Alsace ce sont 28 personnes en plus. En mai, 25 sont en place.

Les propriétaires, les exploitants forestiers, les coopératives et les groupements continuent d'agir efficacement. A ceux-ci, des entreprises étrangères ajoutent leurs efforts. Mais des moyens manquent, les camions font défaut, les wagons aussi, les tracasseries administratives et réglementaires sont légions. La complexité de nos réglementations freine les initiatives. En fait très peu d'argent a été versé au titre du plan.



Dans le port de Strasbourg, les grumes de Cosylval partent (voir l'histoire en page 3)

Photo : Jean Braud

**Bientôt cinq mois ...Les interventions se voient**

Les propriétaires volontaires, qui ont baissé fortement les prix de leur bois voient des résultats. Sur les sites les plus touchés, des différences apparaissent, certes pas partout, mais des terrains sont dégagés, des piles de bois "enfleut" le long des routes, le sol se débarrasse. Il ne se nettoie pas pour autant. Les "chantiers" sont souvent sales et encombrés. En effet, les petits-bois ne partent pas avec les gros et la replantation et la reconstitution ne seront pas faciles.

**Les interventions se voient, mais..... les revenus tirés de la tempête sont maigres**

Nos rencontres avec les propriétaires permettent de connaître les prix reçus, ou à recevoir. Les épicéas de 30 à 50 ans sont payés 30 à 50 francs le m<sup>3</sup> de sciage récupéré ! Les accords de prix sont loin. Mais les baisses à l'hectare sont plus fortes encore car de nombreux m<sup>3</sup> ne sont pas récupérables : les petits diamètres, les cassés, les chandelles courtes. Nous estimons que un tiers du volume s'est perdu au minimum, et la moitié dans les jeunes peuplements. Ajouter à cette perte en volume une baisse de la moitié du prix, cela donne des pertes de revenus de 70 à 80 %. Il reste donc 20 à 30 % des revenus... quand on arrive à exploiter, sinon c'est 100 % de perte. Les parcelles éloignées des routes, en pente, ou difficiles d'accès restent à faire.

Ce numéro traite les points suivants :

**L'application des mesures** du plan national, avec notre commentaire et nos propositions pour des **plans de secours et de reconstitution.**

Les aides complémentaires en Lorraine des **Conseils généraux et des Régions** pour les forestiers.

Des témoignages **des départements.**

Le calendrier des **réunions** et quelques flashes d'information.

**Guy Godard**

Directeur du C.R.P.F. Lorraine-Alsace

Et toujours les recommandations des responsables du C.R.P.F. et des Syndicats :

Avant tout, consultez un organisme professionnel ou un expert de la forêt privée pour sortir rapidement le maximum de bois, tout en pensant au risque incendie et à la future reconstitution (liste communicable au 03 87 31 18 42).

## **Le plan national pour la forêt française : En mai, malgré le renfort des départements et des régions, ses effets restent modestes et il doit être complété pour être à la dimension des dégâts**

**Le plan national pour la forêt française est à l'œuvre et ses effets peuvent être mesurés. En Lorraine et Alsace, Gipeb-Lor et Fibois ont travaillé avec les Régions et les Conseils Généraux pour compléter utilement le dispositif national. L'assouplissement des réglementations montre ses limites.**

Brièvement, ce plan permet à ce jour :

- d'emprunter, de stocker, de transporter moins cher et d'acheter des engins forestiers avec des subventions. Cette mesure s'applique aux marchands de bois, scieurs et partiellement à deux coopératives.
- pour les propriétaires, d'avoir plus de techniciens conseils.

**LES SUBVENTIONS : des circulaires dont les effets restent inférieurs à nos attentes**

**Le déblaiement des routes et pistes forestières :** la circulaire n'a pas encore permis -contrairement à ses promesses- aux propriétaires individuels de financer le déblaiement de leurs routes. En Lorraine, l'adaptation reste à faire pour contourner cette mauvaise rédaction. En Alsace, la réponse du contrôle financier est tombée : rien aux propriétaires individuels. C'est discriminant.

**La création d'aires de stockage :** le nombre de sites répertoriés serait suffisant, mais les demandes de stockage enregistrées sont faibles : 10 % au plus des dégâts, un peu plus en Alsace. Des sites résineux initiés par les scieurs sont les premiers réalisés.

**La création de routes, pistes et places de dépôt :** le nombre de kilomètres n'est pas encore connu avec précision. Les subventions -au vu des moyens financiers disponibles- ne pourront pas dépasser 60 % des dépenses.

**Le matériel d'exploitation :** les crédits débloqués dans une première tranche sont très en-dessous des besoins exprimés : 18 millions délégués pour 100 millions de francs de projets. Les 30 % de subvention envisagés par le plan, ne peuvent être atteints que grâce aux compléments volontaires des départements.

**Les travaux de nettoyage urgent :** présentée dans la circulaire du 23 mars, cette aide d'un montant modeste, pourrait être la première à concerner directement les propriétaires. Ses modalités d'application sont encore à l'étude. Le C.R.P.F. participe à la définition de sa mise en place.

**L'accompagnement technique** des C.R.P.F., des Coopératives et de l'Interprofession : les embauches sont réalisées. C'est la meilleure nouvelle de ce plan. La Lorraine-Alsace a bénéficié de 10 techniciens pour le CRPF et de 18 techniciens pour les groupements et coopératives dès avril. Ils étaient attendus avec impatience pour faire face à vos demandes et aux actions de regroupement que nous initions partout.

**Le transport :** Tardivement mise en place, après les ventes qui ont établi les prix, cette aide n'a eu aucune incidence visible sur les prix de vente. Nous espérons qu'elle en ait une sur les volumes.

Mais cela se passe toujours très mal : la S.N.C.F. n'est pas prête en quantité et même en disponibilité de wagons, des constructions de wagons neufs ont été décidées !

Des marchés se perdent. Les subventions de l'Etat sont attendues pour l'adaptation technique des gares-bois. La sur-réglementation du transport routier empêche les camions hors CEE de venir nous aider. Les solutions administratives de remplacement sont lourdes à mettre en œuvre. Seul le transport fluvial apporte un souffle nouveau.

**LES PRÊTS : les bonifications sont en place, mais la réaction des banques est attendue**

En Lorraine Alsace les autorisations avec bonification à 1,5% pour le stockage et la sortie des bois sont opérationnelles : 400 millions de francs ont été accordés. Reste à traduire ces autorisations en "prêts réels" par les banques. La question des garanties spécialement adaptées à notre zone de large forêt publique est en voie de résolution.

**POUR LA RECONSTITUTION ET LA FISCALITÉ : statu quo, les réponses sont toujours attendues. Les propriétaires ont été déclarés interdits d'indemnisation**

Les Syndicats restent mobilisés pour obtenir un plan de secours et de reconstitution que les interlocuteurs devront entendre. Avant l'étude de la nouvelle Loi, il faut d'abord en finir avec les mesures pour la tempête. Voici un résumé de nos propositions.

**LE PLAN DE SECOURS : deux mesures simples sont demandées,** compenser les revenus perdus et rembourser les impôts attachés à ces revenus payés à tort et par avance.

Le revenu a été perdu par augmentation des prix d'exploitation, baisse du prix bord de route et destruction d'une partie des volumes. Ces pertes de revenus devraient être compensées soit en espèces, soit en déduction du revenu imposable, selon des barèmes régionalisés.

Pour les impôts attachés et payés à tort, est demandée la prise en compte d'un montant déductible du revenu imposable, de 10 ans de revenu cadastral pour les peupliers, ou 20 ans pour les résineux, ou 35 ans pour les feuillus, en cas de perte totale. Il s'agit simplement de justice fiscale.

**LE PLAN DE RECONSTITUTION cinq mesures sont demandées :**

- 100 % de financement des travaux de broyage ou de rangement des rémanents
- 80 % de financement des frais de plantation ou de régénération naturelle contrôlée. En cas de micro-propriété, cette subvention devra être portée à 100 %.
- Ramener la T.V.A. à 5,5 % pour tous les travaux forestiers, y compris de reconstitution depuis le 1er janvier.
- Exonérer pendant trois ans toutes les ventes et donations de droit de mutation pour restructurer notre foncier.
- Exonérer d'impôt foncier et d'I.R.P.F. les peuplements jusqu'à 50 ans pour les feuillus, 30 ans pour les résineux et 15 ans pour les peupliers ; appliquer cette mesure aux régénérations naturelles.

Voici en résumé le minimum de justice et de solidarité que nous attendons de notre Gouvernement, selon les propos même prononcés par les Ministres responsables.

**Henri Plauche Gillon**  
Président du C.R.P.F. Lorraine-Alsace

## Autopsie d'une coupe de chablis de hêtre

Avec la fin des premiers chantiers d'exploitations, l'heure des bilans est arrivée. Un exemple en Alsace affiche un résultat catastrophique pour le Hêtre de qualité.

La parcelle, d'une contenance de 6 ha, s'inscrit dans la région naturelle de l'Alsace bossue, au nord-ouest du Bas-Rhin.

### La parcelle en 1997

En 1997, la parcelle comportait de beaux hêtres de 140 ans, atteignant 40 mètres de hauteur dominante.

Caractéristiques toutes essences en 1997 :

Nombre de tiges : 1.122  
 Nombre de tiges/ha : 191  
 Diamètre moyen : 0,46 m  
 Volume total bois d'œuvre : 1.930 m<sup>3</sup>  
 Hêtre : 1.659 m<sup>3</sup>  
 Chêne-Sapin : 273 m<sup>3</sup>  
 Volume moyen/ha de bois (ø fin bout : 25 cm) : 323 m<sup>3</sup>

La valeur du peuplement sur pied à l'heure de l'ouragan était de 465.000 F en se référant aux prix de 1998 offerts par un scieur local, soit la qualité B à 616 F/m<sup>3</sup>, et la qualité C et D à 100 F/m<sup>3</sup> sur pied.

### Après la tempête

Frappée de plein fouet par une lisière Ouest donnant sur les plateaux agricoles de Lorraine, la parcelle fut littéralement broyée.

L'exploitation en régie après ouverture du chemin d'accès a pu commencer dès le 10 janvier. Elle s'est échelonnée avec le débusquage et le débardage jusqu'à fin mars.

Il ne reste sur pied qu'environ 150 hêtres soit seulement 14 % du peuplement. Le volume de chablis est donc de 1.424 m<sup>3</sup>. Or à la vente, la quantité récupérée n'a été que de 741 m<sup>3</sup> c'est-à-dire seulement 52 % du volume bois d'œuvre initial.

Le restant, soit 683 m<sup>3</sup>, constitué de grumes fracassées ou très fendues, ne peut fournir que du bois de chauffage.

Le volume de bois de chauffage (bois d'œuvre éclaté et houppiers) restant sur la coupe est de 1.490 m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de 1.866 stères.



Hêtraies dévastées

Photo Jean Braud

La coupe a été exploitée par la coopérative Cosylval, qui a expédié les bois par péniche à une entreprise de déroulage du Nord de l'Allemagne (photo page 1).

Les tableaux ci-dessous analysent les coûts dans le détail et permettent d'aboutir au bilan net de la coupe :

**84.000 F. net, soit 113,36 F/m<sup>3</sup> sur pied**  
 (pour le Hêtre B : 446 F/m<sup>3</sup>, pour le Hêtre C : 10, 62 F/m<sup>3</sup>).

### Recettes

	Volume	Prix franco	Prix unitaire franco
<b>Hêtre qualité B</b>	130 m <sup>3</sup>	109.746 F	844,20 F/m <sup>3</sup>
<b>Hêtre qualité C+</b>	560 m <sup>3</sup>	228.872 F	408,70 F/m <sup>3</sup>
<b>Hêtre D (chauffage)</b>	26 m <sup>3</sup>	5.720 F	220 F/m <sup>3</sup>
<b>Chêne C</b>	25 m <sup>3</sup>	5.412 F	216 F/m <sup>3</sup>
<b>Fonds de coupe</b>		2.500 F	
<b>Subvention transport</b>		35.000 F	50 F/m <sup>3</sup>
	741 m <sup>3</sup>	387.250 F	

### Dépenses

	Coût total	Coût unitaire
<b>Abattage</b>	50.400 F	66,22 F/m <sup>3</sup>
<b>Débusquage</b>	21.600 F	28,38 F/m <sup>3</sup>
<b>Débardage</b>	35.720 F	46,93 F/m <sup>3</sup>
<b>Transport (à Strasbourg)</b>	61.400 F	80,68 F/m <sup>3</sup>
<b>Transport fluvial</b>	105.840 F	139,08 F/m <sup>3</sup>
<b>Frais coopérative</b>	27.980 F	36,76 F/m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	302.940 F	398,05 F/m <sup>3</sup>

Rappel Mercuriale alsacienne Hêtre : Prix au m<sup>3</sup>, bord de route, par classe diamètre, qualité B-C

Essence- catégories : 3b 4 5 et +  
 Hêtre : 370 F/m<sup>3</sup> 550 F/m<sup>3</sup> 650 F/m<sup>3</sup>

**Le manque à gagner pour le propriétaire est de 381.000 F** en référence aux prix locaux .

Les propriétaires sont catastrophés de voir partir à vil prix leur dernière parcelle de gros bois, peuplement qui devait à lui seul assurer la rentabilité de la forêt pour les prochaines années.

Ils notent que tous les acteurs de l'opération, des bûcherons aux transporteurs, ont fait leurs « choux gras », que les industriels allemands ont donné des prix franco meilleurs que leurs collègues français, et que la prime au transport est insuffisante.

La petite consolation des propriétaires est que les ¾ de la parcelle sont nettoyés grâce à la solidarité des faiseurs de bois de chauffage du village (plus de 15 familles passent leurs samedis dans la parcelle). Une autre consolation est de savoir que les bois d'œuvre, y compris la qualité C, auront un usage noble, le contre-plaqué.

**Jean BRAUD**  
C.R.P.F.

## Les opérations groupées sur Saint-Quirin (Moselle) Les premiers versements aux propriétaires arrivent !

**Lancées depuis le mois de février 2000, les opérations d'exploitation groupées des chablis dans la petite propriété privée sur la commune de Saint-Quirin vont tout prochainement aboutir au versement des premières sommes d'argent pour les propriétaires sinistrés.**

En effet, une fois les premières réunions d'informations passées, Lorforêt et le CRPF LA se sont rapidement mis au travail pour trouver une solution satisfaisante pour l'exploitation et la commercialisation des petits bois résineux. Ces produits ne font guère recette aujourd'hui et les prix proposés par les acheteurs sont bien loin de ceux affichés avant l'ouragan de la Saint-Etienne 1999.

Quoiqu'il en soit, ces opérations se sont déroulées (et se poursuivent !) dans de très bonnes conditions et les propriétaires des Associations Syndicales Autorisées des chemins des Morts et du Rayeux récolteront dans les prochaines semaines, les fruits de leur patience et de la confiance qu'ils ont accordée aux organismes de la forêt privée.



Du bois et encore du bois...

Photo : Stéphane Asael

### Les opérations groupées sur Saint-Quirin... en bref

<b>Le calendrier</b>		<b>Les prix de vente au 20 mai 2000 (Epicéa)</b>		
<b>16/2/2000.</b>	Première réunion d'information sur les chablis	Longueur	Diamètres (fin bout)	Prix
		2 m 50	11 à 15 cm	0 franc
<b>13/3/2000.</b>	Proposition d'exploitation et de commercialisation groupée	3 m 10	15 à 25 cm	25 francs
		5 m 10	20 cm et +	70 francs
<b>20/3/2000.</b>	Début des travaux d'exploitation sur l'ASA du chemin des Morts	<b>L'exploitation en quelques chiffres</b>		
<b>20/4/2000.</b>	Sortie des premiers camions chargés de billons.	Volume exploité : 4900 m <sup>3</sup>		
		Nombre de propriétaires : 29		
<b>20/5/2000.</b>	Versement des premières sommes d'argent aux 29 propriétaires compris dans la première tranche de travaux	Surface moyenne par propriétaire : 53 ares		
		Produits de l'exploitation : 111 400 francs (45% de bois exploités à zéro franc)		
		Sources Lorforêt		

**Stéphane Asael—C.R.P.F.**

## Les Vosges 5 mois après la tempête : Où en sommes nous ?

### Après une période difficile en Mars, depuis Avril la demande en bois se fait plus active

Cette demande est tirée par les exploitants étrangers belges, allemands, autrichiens surtout vers des marchés résineux. Ceci permet d'être plus optimiste pour évacuer les 1,7 millions de m<sup>3</sup> d'Épicéa gisant à terre sur près de 3.500 ha de forêt privée sinistrée.

Cette bonne nouvelle coïncide avec l'arrivée des "techniciens tempête". Elle laisse présager une issue favorable à l'exploitation d'un maximum de "hagis" dévastés.

Le problème reste le bilan financier. L'exploitation d'un hagi de 40 ans sinistré dans les Vosges fait apparaître en effet une perte financière de 70 à 90 % par rapport aux revenus nets avant tempête. Ce qui valait 60 à 80.000 Francs/ha sur pied vaut aujourd'hui 10 à 20.000 F/ha.

#### Une situation contrastée

Petits et grands sont-ils à égalité devant la tempête ? Force est de constater que non, pour l'instant.

Le quart de la surface des forêts privées vosgiennes est soumis à plan simple de gestion (forêts de plus de 25 ha). Leurs propriétaires ont, pour la grande majorité d'entre eux, déjà commercialisé leurs bois avec des engagements écrits. Il faut souligner ici le dynamisme et l'esprit d'initiative de ces propriétaires et de leurs gestionnaires, qui ont su rapidement s'adapter à cette nouvelle situation.

On peut estimer à près de 400.000 m<sup>3</sup> le bois déjà commercialisé dans ce contexte.

Les adhérents de structures de regroupement déjà en place sont le plus souvent dans une situation identique aux propriétaires plus importants à plan de gestion. Citons les adhérents de la coopérative forestière. Elle est en voie de terminer ses chantiers résineux pour le mois de septembre, en occupant à temps plein depuis le début de l'année 5 machines d'exploitation forestière. Citons également l'exemple du canton de Senones, où les adhérents de cette association, même petits, bénéficient de la mise à disposition par Cofolor d'une tête d'abattage depuis le mois de Février.

Ceci ne fait hélas que 10.000 m<sup>3</sup> supplémentaires.

Cela ne suffit pas, il reste encore de très nombreux petits propriétaires sinistrés et isolés, qui ne savent que faire de leurs bois. Ils sont trop petits pour intéresser un exploitant, et leurs bois sont trop enclavés et enchevêtrés pour être exploités individuellement.

Il manque donc 700.000 m<sup>3</sup> d'épicéa et 2.500 ha sinistrés à l'appel.

#### Le regroupement, la seule issue de secours des petits propriétaires

Commune de la Voivre : exploiter 15 ha de hagis dévastés avec 4.000 m<sup>3</sup> appartenant à 30 propriétaires différents est une mission impossible à moins d'une recherche minutieuse de la part de personnels opiniâtres et patients. C'est cette voie qu'ont choisi le C.R.P.F. et la Chambre d'Agriculture.

55 opérations de regroupement sont déjà identifiées dans les Vosges. Elles sont rassemblées sous le vocable « collectifs ». Elles concernent plus de 600 ha pour plus de 700 propriétaires différents. Et ce n'est que le début de ces opérations qui vont monter en puissance jusqu'à la fin de l'année. Pour l'heure, 5 machines supplémentaires appartenant à des exploitants forestiers qui achètent des bois sur pied, travaillent sur ces collectifs, par l'intermédiaire de la coopérative Cofolor.

Charge au C.R.P.F. et à la Chambre d'Agriculture de recenser les propriétaires, de les contacter et les convaincre de passer contrat avec la coopérative pour réunir un collectif attrayant commercialement et réalisable pratiquement sur le terrain par un combiné d'abattage mécanisé. Charge à la coopérative de contractualiser l'achat des bois auprès des nombreux propriétaires. La commercialisation est ensuite assurée globalement par la coopérative. Les propriétaires non adhérents sont invités à rejoindre les structures de regroupement (Coopérative pour une somme symbolique de 20 francs et Association locale selon leur localisation).

Si les parcelles ne sont plus individualisables, les volumes exploités et réceptionnés bord de route sont répartis au prorata de la surface exploitée chez chacun. Dans le cas contraire, chaque propriétaire touche l'argent correspondant à ses bois. Les réticents sont respectés. Libre à eux de se signaler et de délimiter leurs bois avant l'arrivée de la machine avec l'aide du technicien responsable. Pas toujours facile quand on est au milieu de 10 ha renversés et que l'on est propriétaire de 30 ares... Cette réalité finit souvent par convaincre les plus sceptiques.

Les regroupements ne se font pas tout seuls. A côté des professionnels que nous sommes, de nombreux maires se sont distingués par leur dynamisme. Citons les Maires de Colroy, La Voivre, Le Vermont, souvent épaulés par un membre du Conseil municipal et par des propriétaires motivés. C'est souvent de la difficulté que naît la solidarité. Les petits propriétaires forestiers vosgiens montrent aujourd'hui que cette solidarité est active en forêt privée.

Pascal Ancel—C.R.P.F.

#### Opérations de regroupement des propriétaires suivies par le C.R.P.F. (en cours et en projet)

Commune	Surface en ha	Nombre propriétaires	Technicien
Arches	12	15	C. COURRIVAULT
Cheniménil	8,5	4	C. COURRIVAULT
Charmois l'Orgueilleux	7	4	C. COURRIVAULT
Grand	17	10	C. COURRIVAULT
Monthureux/Saône	2,5	4	C. COURRIVAULT
Pargny-sous-Mureaux	4,5	7	C. COURRIVAULT
Rambervilliers	15	8	C. COURRIVAULT
Ste Hélène	30	8	C. COURRIVAULT
Xertigny	5	5	C. COURRIVAULT
Le Vermont - Le Puid	45	50	JL DISLAIRE
Colroy	50	50	JL DISLAIRE
La Voivre - Hurbache	35	50	JL DISLAIRE
Étival	50	60	JL DISLAIRE
Moyenmoutier	30	40	JL DISLAIRE
Lubine - Lusse	60	70	JL DISLAIRE
Vexaincourt-Bionville	15	30	C NEGRIGNAT
Celles s/Plaine	20	20	C NEGRIGNAT
Raon l'étape	20	5	C NEGRIGNAT
<b>TOTAL</b>	<b>426,5</b>	<b>440</b>	

## En Meurthe-et-Moselle, le compte est bon !

**Désarmés de ne pas trouver preneur pour des faibles volumes, les petits propriétaires se regroupent pour exploiter et vendre leur bois.**

A ce jour, avec la création de cinq associations et l'activité déjà existante de Petitmont, le C.R.P.F. est très présent en Meurthe-et-Moselle sur le terrain de l'après-tempête, aux côtés des organismes professionnels (Groupements du Plateau Lorrain et Lorforêt),

Le regroupement des propriétaires au sein d'une association apporte une solution à ces problèmes de mobilisation et de commercialisation.

Une simple adhésion annuelle très faible (50 francs) permet au petit propriétaire de bénéficier de cet appui. Aujourd'hui, ces six associations drainent 250 ha pour environ 170 propriétaires et ces chiffres ne cessent d'augmenter.

Vous trouverez ci-contre la liste des associations existantes et le nom des responsables. N'hésitez pas à les contacter ! Ensemble, vous pourrez vous en sortir.

A.F. de Petitmont et environs	C Négrignat (06.71.57.65.48) B. Claudon (06.84.83.17.67)
A.F. de Badonvillers et environs	J.F. Freund B. Claudon
A.F. de Bertrichamps et environs	J.F. Freund B. Claudon
A.F. de Fréménil et environs	J.F. Freund B. Claudon (06.84.83.17.67)
A.F. de Fontenay la Joute et environs	J.F. Freund (06.71.57.65.37) B. Claudon
A.F. d'Ochey et environs	J.F. Freund D. Feuga (06.72.91.00.93)

Deux autres projets sont aussi bien avancés. Il s'agit du secteur de Villecey/Mad (Responsables : J.F. Freund/D. Feuga) et du secteur de Bertrambois (Responsables : J.F. Freund/B. Claudon)

**Jean-François Freund—C.R.P.F.**

## A Villecey/Mad (54), forêts privées et forêts publiques, même combat !

**A l'initiative du Maire le 3 mai dernier, une quarantaine de propriétaires se sont réunis en Mairie de Villecey/Mad pour débattre la question : Que faire des bois sinistrés dans la vallée du Rupt de Mad ?**

Le C.R.P.F., avec Lorforêt et l'O.N.F. (\*), ont rassemblé leurs efforts pour proposer un début de solution : le regroupement.

Il permettra de mobiliser un volume suffisamment important pour prétendre à un écoulement correct des produits.

Dans un premier temps, le personnel du C.R.P.F., avec l'aide de l'O.N.F., dressera une cartographie des dégâts pour appréhender les volumes à mobiliser.

Lorforêt interviendra ensuite pour permettre l'exploitation et la commercialisation des bois chablis.

Lorforêt et le C.R.P.F. appuieront enfin les propriétaires dans leurs projets de reconstitution, qui s'orienteront vers des travaux groupés.

Face aux chablis de Villecey, nous sommes en pays connu : d'autres opérations similaires ont déjà eu lieu à Onville (54) et Tincry (57).

**Cédric Belliot—Lorforêt  
Jean-François Freund—C.R.P.F.**

(\*) Sur le secteur, existe l'A.S.A. (Association Syndicale Autorisée) du Rupt de Mad, d'une surface d'environ 1.200 ha, dont 50 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés et 50 % sont soumises au régime forestier.



Villecey-sur-Mad à l'écoute

Photo : Cédric Belliot

## La Région Lorraine et les Conseils Généraux viennent (aussi) appuyer les investissements des entreprises pour faciliter l'écoulement et le stockage des chablis

La perte de la valeur de produits qui touche les producteurs forestiers de plein fouet doit mobiliser tous leurs partenaires pour faire en sorte :

- que des efforts de nettoyage, puis de reconstitution des peuplements qui s'étaleront dans un temps qui dépasse les préoccupations médiatiques à propos de la forêt, soient pris en charge dans les meilleures conditions par la collectivité, et fassent l'objet du soutien sans réserve de tous.
- que les clients des producteurs soient aussi en mesure de mobiliser au mieux les bois disponibles.

C'est sur ce dernier point que nous voudrions insister dans ce court article : les moyens qui sont et qui seront à engager pour consolider –par l'investissement spécifique– la capacité des entreprises à mobiliser, à stocker et à transformer les produits forestiers, ont été pensés, et sont mis en œuvre, de façon à favoriser d'abord l'écoulement des chablis. Ces moyens sont là aussi pour permettre aux producteurs de disposer dans les années qui viendront, d'entreprises plus solides au cours des périodes difficiles, et qui pourront valoriser durablement l'offre forestière.

### Quelles sont les décisions mises en place aujourd'hui ?

- \* Les décisions d'appuyer les investissements visant
  - . le stockage humide : propriétaires forestiers publics et privées, entreprises
  - . le stockage et le conditionnement des sciages : entreprises d'exploitation et de sciage
  - . l'acquisition de matériels d'exploitation, débardage et transport (spécifique) : entreprises forestières et de transport,ont été prises par les collectivités locales entre mars et mai 2000.
- \* Leur mise en œuvre se réalise aujourd'hui avec le concours des services :
  - de la D.R.A.F.,
  - des départements lorrains,
  - du Gipeb-Lor..

- \* Si le sérieux indispensable à l'instruction de dossiers qui engagent des demandes de fonds publics nécessite des délais pour leur montage, le cadre des interventions prévues a été présenté à tous de façon claire.

Aussi ces investissements ont-ils pu démarrer, dès le courant de février, ce qui était capital pour mobiliser les volumes les plus importants possibles de bois sains.

L'encadré qui suit précise l'importance des engagements pris par les partenaires de la filière pour surmonter les problèmes rencontrés.

Que ces appuis (mis en place dans des cadres d'interventions existants) permettent aux producteurs de pouvoir compter, en 2000 et dans les années à venir, sur les clients solides dont la forêt a tant besoin !

André Scheer—Gipeb-Lor



A Saint-Quirin, on charge

Photo : Stéphane Asaël

L'ensemble des trois types d'investissements, stockage humide, stockage et conditionnement des sciages, équipement forestier, se monte en Lorraine à 194,5 millions de francs.

Sur cette somme, l'**État** finance au moins 52 millions de francs.

Grâce aux collectivités, le dispositif peut être complété ainsi :

- . la **Région Lorraine** : 13 millions de francs,
- . l'ensemble des 4 Conseils Généraux : 19 millions de francs.

Ainsi l'investissement sera financé :

- pour le stockage humide, de 60 à 75 %,
- pour le stockage et conditionnement des sciages, de 25 à 30 %
- pour le matériel d'exploitation, de 20 % et jusqu'à 45 % pour la **Meuse**.

## Des réunions un peu partout pour les propriétaires ...

Dates	Lieu	Thèmes	Animation
13 mars	Ochey (54)	Réunion d'information	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
28 mars	Badonvillers (54)	Réunion d'information	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
29 mars	Velaine (55)	Réunion d'information	Gedefor, Cumafobar, C.R.P.F.
31 mars	Juvigny en Perthois (55)	Réunion d'information	Gedefor, Cumafobar, C.R.P.F.
5 avril	Fontenay la joute (54)	Réunion d'information	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
11 avril	Bertrichamps (54)	Réunion d'information	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
12 avril	Badonvillers (54)	Réunion constitutive de l'Association Forestière	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
12 avril	Fréménil (54)	Réunion d'information	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
13 avril	Colroy (88)	Regroupement avec solutions d'exploitation	Cofolor, C.R.P.F.
14 avril	Le Vermont/Le Puid (88)	Réunion de collectifs	Cofolor, C.R.P.F.
26 avril	Fréménil (54)	Réunion constitutive de l'Association Forestière	C.R.P.F., Groupement Plateau Lorrain
27 avril	Xertigny (88)	Réunion tempête	C.A. 88—Service Forestier, C.R.P.F.
28 avril	Ochey (54)	Réunion constitutive	C.R.P.F., Groupement Plateau Lorrain
3 mai	Villecey sur mad (54)	Réunion d'information	C.R.P.F., Lorforêt
4 mai	Luvigny (88)	Réunion d'information	Cofolor, C.R.P.F., Communauté de communes de la Vallée de la Plaine
5 mai	La Voivre/Hurbache (88)	Réunion de collectifs	Cofolor, C.R.P.F.
11 mai	Fontenay la joute (54)	Réunion constitutive de l'Association Forestière	Groupement Plateau Lorrain, C.R.P.F.
13 mai	Ochey (54)	Réunion d'information	C.R.P.F., Groupement Plateau Lorrain, Syndicat 54
18 mai	Vexaincourt (88)	Réunion d'information	Cofolor, C.R.P.F., Communauté de communes de la Vallée de la Plaine
23 mai	Bertrambois (54)	Réunion d'information	Lorforêt, C.R.P.F.
13 mai	Saint-Quirin (57)	Assemblée générale de Lorforêt	Lorforêt
26 mai	Etival/Clairefontaine (88)	Regroupement sur 4 communes (Etival, Saint-Rémy, La Bourbonce, Nompatalize)	Cofolor, C.R.P.F.

### Reconstitution, un peu de patience

Face aux parcelles dévastées, vous avez au moins quatre raisons de ne pas vous précipiter pour planter :

- . Ce n'est pas la saison
- . La nature a horreur du vide, et souvent elle s'emploiera à le combler. Soyez donc galants, vous interviendrez après elle.
- . Nous préparons documents et réunions techniques à partir de la rentrée prochaine pour vous épauler.
- . Et surtout, il faut attendre le plan national d'aide à la reconstitution.

### Pour préparer l'avenir de vos forêts !

La Fédération de la Vulgarisation Forestière de l'Est organise les 3, 4 et 5 juillet 2000 un stage d'initiation à la forêt et au bois, en direction des jeunes ou futurs propriétaires forestiers. Pour information ou inscription, appelez le 03.83.90.32.32

### Au C.R.P.F., les nouveaux personnels techniques s'appellent :

<b>Maren Baumeister,</b>	Lorraine-Alsace (unité reconstitution)
<b>Thierry Bouchheid,</b>	Lorraine-Alsace (unité communication)
<b>Gianni Bardinet,</b>	Alsace
<b>Bernard Claudon,</b>	Meurthe-et-Moselle
<b>Dominique Feuga,</b>	Meurthe-et-Moselle
<b>Jean-Pierre Corvisier,</b>	Meuse
<b>Marc Debus,</b>	Moselle
<b>David Haquin,</b>	Vosges

Leurs activités seront développées dans notre prochain bulletin.

Pensez, **avant le 15 juin**, à renvoyer aux services fiscaux l'imprimé 4195 N pour obtenir le dégrèvement de la taxe foncière

**FLOREAL**  
Forêt privée de LORRAINE Et ALSACE  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
CPPAP N° 3100 ADEP

*édité par le*  
**Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace**  
41, Av. du Général de Gaulle  
57050 LE BAN ST-MARTIN  
03.87.31.18.42

*Directeur de la Publication :*  
**Henri PLAUCHE GILLON**  
*Directeur de la Rédaction :*  
**Guy GODARD**  
*Responsables de la Rédaction :*  
**Philippe BERNARD-MICHEL**  
**Anne MADESCLAIRE**  
*Imprimerie Léon LOUIS à BOULAY (57)*